

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE LA JUSTICE  
CABINET DU MINISTRE

ORDONNANCE MINISTERIELLE N° 550/712 DU 19/05/2015 PORTANT  
AFFECTATION D'UN ENCADREUR PEDAGOGIQUE AUPRES DU CENTRE DE  
FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA JUSTICE

Le Ministre de la Justice et Garde des sceaux,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu le décret-loi n°1/023 du 13 juillet 1989 portant Cadre organique des Administrations  
Personnalisées de l'Etat ;

Vu la loi n° 1/08 du 17 mars 2005 portant code de l'organisation et de la compétence  
judiciaire ;

Vu la loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats, tel que  
modifié à ce jour ;

Vu le décret n° 100/178 du 08 décembre 2003 portant création d'une administration  
personnalisée de l'Etat dénommée Centre de Formation Professionnel de la Justice ;

Vu la loi n°1/001 du 28 novembre 2005 portant organisation du Ministère de la Justice ;

Vu le dossier personnel et administratif de l'intéressé ;

ORDONNE :

Article 1 : Madame IKUNDABAYO Félicité est affectée au Centre de Formation  
Professionnelle de la Justice en qualité d'Encadreur Pédagogique.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance sont abrogées.

Article 3 : La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 19/05/2015.



Pascal BARANDAGIYE.-